

personne; "le gouvernement veut se garder d'accorder une importance démesurée aux violations des droits de la personne qui ne compromettent pas fondamentalement la prestation d'une aide à ceux qui en ont besoin." 7

En ce qui regarde l'Afrique du Sud, le gouvernement étudie d'autres mécanismes pouvant permettre de soutenir les institutions sociales, économiques et politiques noires. À ses yeux, il est toujours aussi important d'intensifier le dialogue avec les dirigeants d'organisations politiques noires, y compris le Congrès national africain (ANC). Le voyage que le premier ministre Mulroney a effectué en février 1987 en Afrique australe, où il a rencontré les dirigeants des pays confinants à l'Afrique du Sud, s'inscrivait dans le cadre de cette politique.

Enfin, M. Joe Clark a annoncé le 24 juin 1987 que le Canada avait ratifié la Convention de l'ONU contre la torture, qu'il avait signée en août 1986. Des modifications apportées au Code criminel du Canada et faisant de la torture, telle que la Convention la définit, un crime aux termes de la loi canadienne, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1987. 8

### Le débat parlementaire

À la Chambre, des parlementaires ont signalé plusieurs violations des droits de la personne afin d'exhorter le gouvernement à agir dans le cadre de sa politique extérieure. Des députés de tous les partis ont insisté sur l'importance de continuer à exercer des pressions sur l'Union soviétique pour qu'elle se conforme aux accords d'Helsinki. Selon plusieurs intervenants, le Canada devrait, dans ses relations avec l'Union soviétique, dénoncer davantage les atteintes aux droits fondamentaux (par exemple, l'absence de liberté de religion et la difficulté pour les juifs d'émigrer). 9 On a toutefois accueilli favorablement la libération

7 *Les relations extérieures du Canada*, déc. 1986, p. 25.

8 MAE, *Communiqué*, 24 juin 1987.

9 *Débats de la Chambre des communes*, 14 oct., p. 329; 21 oct., p. 583; 28 oct., p. 848; 5 nov., p. 1089; 27 nov., p. 1586; 12 déc. 1986, p. 2047; 4 mars, p. 3805; 9 mars, p. 3948; et 1<sup>er</sup> mai 1987, p. 5625.